

Qu'appelle t'on Agence de l'Eau ?

Six agences de l'eau coexistent sur le territoire français.

UNE MISSION COMMUNE POUR L'EAU, LA BIODIVERSITE, LE LITTORAL

UNE AMBITION : LE BON ETAT DES EAUX

Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Placées sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Chaque euro prélevé est réinvesti sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions favorisant la reconquête du bon état de l'eau.

Les agences de l'eau =

- Des acteurs incontournables de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes de l'eau.
- Un savoir-faire dans l'accompagnement de proximité des collectivités et des acteurs économiques et non économiques.
- Un modèle de gestion intégrée de la ressource en eau par bassin versant partagé à l'échelle internationale.
- Une expertise des enjeux de l'eau sur les territoires.
- Un fonctionnement financier incitatif, levier de la transition écologique et solidaire.
- Un système économique. Des redevances perçues pour financer des projets pour l'eau et la biodiversité par des leviers d'actions facilement mobilisables : subventions, avances remboursables.
- Des aides financières et des appels à projet pour :
 - Financer des projets territoriaux prioritaires,
 - Faire converger enjeux environnementaux et développement des territoires,
 - Susciter des actions encourageant la résilience des territoires au changement climatique,
 - Promouvoir l'innovation.

6 AGENCES AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Leur mission : aider les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de tous projets et initiatives visant à préserver la ressource en eau et la biodiversité dans chaque bassin hydrographique sous climat changeant.

4 grandes priorités :

1. Gérer et partager les ressources en eau
2. Restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité
3. Garantir le bon état des eaux en réduisant les pollutions de toutes origines et par temps de pluie
4. Agir pour préserver et restaurer la qualité et les habitats naturels des eaux côtières.

Source : <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>

Le SIAEP de la région de COULONVILLERS dépend de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Agence de l'Eau Artois-Picardie | Avec vous, partout où l'eau sert la vie \(eau-artois-picardie.fr\)](#)
